

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL,

Représenté par le coordinateur général des instituts de formations IFAS/IFE et IFMK de LAVAL, M Jean-Luc HERCÉ, autorisé à signer la présente convention de partenariat,

ET

Laval Agglomération,

Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 13 mars 2023.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 13 mars 2023 approuvant l'attribution d'une aide au bénéfice du pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL pour l'organisation de sa journée interfiliaire pour un montant de 1 500€ sur l'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes votée au budget primitif 2023, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Après trois années d'arrêt et dans un contexte de tension dans ces métiers et professions du soin et de l'accompagnement, les organisateurs souhaitent porter un projet plus ambitieux autour d'une thématique centrale qui se développe et favorise l'intervention interdisciplinaire :

"Le numérique, santé et accompagnement : Facilitations ou contraintes pour les personnes accompagnées et les professionnels ?"

Cette journée sera organisée le 4 mai prochain à l'Espace Mayenne et accueillera plus de 450 apprenants. Le déroulé de la journée alternera entre des temps de conférences et des ateliers qui amèneront les apprenants à travailler ensemble sur des domaines issus du thème central.

L'objectif des organisateurs de cette journée est d'impulser des moments d'échanges entre des étudiants en soins infirmiers, en ergothérapie, en masso-kinésithérapie, des élèves aides-soignants, des élèves assistants éducatifs et sociaux, des lycéens des filières préparant aux métiers de la santé et de l'accompagnement, afin de promouvoir ces métiers et de susciter des réflexions sur l'orientation professionnelle des participants.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement l'organisation de cette journée regroupant toutes les filières de formation aux métiers et professions sanitaires et sociales sur le

département de la Mayenne porté par le pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL en allouant une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre des initiatives étudiantes répondant aux priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement à l'organisation de cette journée interfiliale qui doit regrouper environ 450 apprenants à l'Espace Mayenne le 4 mai 2023, pour un montant de 1 500 € afin de permettre aux apprenants et étudiants d'échanger, de promouvoir les métiers de la santé et de se questionner sur leur orientation professionnelle.

La subvention sera versée au pôle de santé sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses signé du directeur.

Article 4 – Actions de communication

L'organisateur s'engage à faire mention du soutien de Laval Agglomération et à apposer son logo sur tous supports de communications réalisés.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 juillet 2023.

Fait à Laval, le.....
en 2 exemplaires originaux

**Pour le pôle régional de Formation
Santé/Social de LAVAL,**

Jean Luc HERCÉ

**Pour Laval Agglomération,
Le Président,**

Florian BERCAULT